



SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>



Dispensé de timbrage GRENOBLE CTC



DÉPOSÉ LE 13/11/2009

## Le 24 novembre, ensemble et en grève !

Dans l'éducation, les effets des milliers de suppressions de postes se font déjà lourdement sentir (effectifs, maternelle, aide aux élèves en difficulté, remplacements, mise en péril des services administratifs, dégradation générale des conditions de travail).

Les prévisions du budget 2010, avec 16.000 suppressions supplémentaires, vont encore alourdir la facture et menacent en plus la formation et le recrutement des maîtres.

Au moment où sera débattu un budget catastrophique, le SNUipp au sein de la FSU appelle à une grève nationale mardi 24 novembre.

Ce jour-là mobilisons-nous tous ensemble :

- contre les suppressions de postes et la précarité,
- pour l'augmentation des recrutements aux concours, pour une autre réforme de la formation des enseignants,
- pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels, pour la défense des statuts
- pour un système éducatif qui assure la réussite de tous les élèves.

Une grève c'est aussi un rendez-vous militant, un rendez-vous d'action. Le SNUipp organise des AG dans plusieurs endroits du département.

Retrouvons-nous pour y débattre, pour construire ensemble les suites de notre mobilisation.

Gabrielle Beyler



## Grève et manifestation mardi 24 novembre à 14h30 à la gare de Grenoble

## ■ Grève mardi 24 novembre 2009 dans l'éducation

Alors que ce gouvernement semble ne pas connaître le doute, le SNUipp et la FSU estiment la grève nécessaire.



Ce sont 16 000 postes en moins qui sont prévus dans l'éducation nationale en 2010. On ne peut pas dire que le gouvernement n'avait pas prévu. Nicolas Sarkozy l'avait promis : un fonctionnaire sur deux ne serait pas remplacé. Et ses ministres appliquent, année après année, sans discontinuer et sans douter.

Concrètement, dans le projet de budget, concernant le premier degré, le ministère affiche en positif : plus 2 182 postes pour 5 766 élèves supplémentaires dans le premier degré. Une annonce qui vient contredire l'expérience des trois dernières années. Les créations prévues n'ont jamais été traduites dans les faits. Ainsi l'an dernier, sur le plafond de postes annoncés pour le premier degré, 1232 n'ont pas été consommés. De plus, la disparition des 9182 stagiaires annule dans les faits les créations car chacun apporte un quart de service d'enseignement via les décharges de direction, les remplacements des stages de formation continue.

Dans les discours, la contrepartie des suppressions de postes devait être la revalorisation des enseignants... Les premières mesures annoncées par Luc Chatel laissent perplexes. Les nouveaux recrutés au niveau master débuteraient avec une majoration de 100 euros... somme obtenue aujourd'hui au bout de trois mois dès le premier changement d'échelon. Pour le reste, c'est la prime au méritant, à « l'engagement ». Suppression de postes, individualisation des carrières, l'investissement dans le service public d'éducation n'est décidément pas la

préoccupation de l'actuel gouvernement et il y a lieu de s'en inquiéter pour l'avenir. Les enseignants ne sont pas les seuls à s'alarmer. Les parents d'élèves également, nous l'avons vu l'année dernière au cours des dizaines de rencontres dans notre département, disent clairement leurs désaccords face aux réformes mises en oeuvre.

Non, une fois de plus, nos valeurs pour l'école publique de la réussite de tous les élèves ne correspondent pas aux choix budgétaires de ce gouvernement !

Nous refusons de mettre en oeuvre, à marche forcée, une politique qui nous est imposée.

**Nous serons en grève mardi 24 novembre contre des choix budgétaires, politiques et idéologiques destinés à casser l'École publique.**

### Prendre nos responsabilités

L'actualité montre la multiplication des mouvements sociaux qui manifestent combien la politique économique et sociale du gouvernement et du patronat est contestée dans de multiples secteurs et expriment l'ampleur d'une intolérable souffrance sociale.

Notre conseil fédéral a estimé que dans ce contexte il était plus que jamais indispensable de construire au plan interprofessionnel des mobilisations unitaires à la hauteur des enjeux. Et la FSU s'y emploiera. Mais cette construction implique que nous prenions nos responsabilités partout où cela est possible. **C'est le sens de la décision d'appeler à une grève dans l'éducation le 24 novembre** : il s'agit au moment où sera débattu un budget catastrophique de se mobiliser ensemble pour un système éducatif qui assure la réussite de tous les jeunes ; cela signifie s'opposer aux suppressions de postes et à la précarité, agir pour l'augmentation des recrutements aux concours, pour une autre réforme de la formation des enseignants, pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels et pour la défense des statuts. Et nous proposons aux autres organisations de l'éducation nationale de l'organiser avec nous.

Dans la même période nous avons décidé avec le collectif « Notre Ecole, Notre avenir » une campagne publique sur le budget de l'Education. Et nous proposons aux fédérations de fonctionnaires d'organiser une semaine d'action articulée avec la grève dans l'éducation.

Nous avons la volonté d'agir dans l'unité et de rassembler personnels et usagers mais la recherche de l'unité ne saurait nous paralyser.

Gérard Aschieri

### Mardi 24 novembre : tous en grève

#### - Le matin venez débattre dans les assemblées générales

- Grenoble, St Martin d'Hères, St Egrève et Vizille : 10h à la Bourse du travail.
- Roussillon : 9h Foyer municipal Henri Barbusse.
- Beaurepaire : 9h Salle du Rocher (en face du cinéma).
- Villefontaine : 9h maison de quartier de Sévenoble.

**D'autres auront lieu : nous vous informerons dans la lettre électronique .**

#### Sommaire :

édito :	page 1	l'entrée dans le métier :	page 5	RIS :	page 7
grève :	page 2 & 3	primes évaluations :	page 5	Bulletin d'adhésion :	page 8
base élèves :	page 3	RGPP :	page 6		
dialogue social :	page 4 & 5	Billet d'humeur :	page 7		

## ■ Déclaration d'intention

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose à « toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer moins de 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

### **Pour défendre le droit de grève, et quelle que soit notre décision finale, déclarons systématiquement notre intention d'être gréviste !**

Vous trouverez sur notre site, à l'adresse suivante (<http://38.snuipp.fr/>) un modèle de lettre aux parents et un modèle de lettre à faire parvenir aux services de l'IA soit par fax (04-76-74-78-93) gardez bien le récépissé soit par courrier **au plus tard vendredi 20 novembre à minuit.**

Gardez bien un double

## ■ Base élèves : au Conseil d'État, on questionne ; en Isère, on sanctionne

Après les questions à la France du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et les inquiétudes et recommandations qu'il a exprimées sur le fichier Base élèves, c'est au tour du Conseil d'État d'ausculter Base élèves. La plus haute autorité administrative a effectué une enquête d'instruction sur Base élèves dans le cadre des recours effectués par Mireille Charpy et Vincent Fristot contre les actes effectués par le ministre avant l'arrêté et contre l'arrêté du 20 octobre. **Le Conseil d'État souhaite juger Base élèves avant la fin 2009.**

L'audience a eu lieu le 12 octobre et nous en sommes ressortis ravis. Le SNUipp Isère était présent au titre d'intervenant dans les recours mais nous ne pouvons communiquer précisément du fait du secret de l'instruction.

Dix conseillers d'État assistaient à l'audience. Le Conseil d'État souhaitait des éclaircissements sur un certain nombre de points notamment la collecte et l'utilisation de renseignements concernant la santé, les transformations successives de «Base élèves» et les interconnexions avec d'autres fichiers.

Nos inquiétudes quant à l'utilité de «Base élèves» et à l'utilisation par l'administration de l'Éducation nationale des données nominatives collectées restent entières après cette séance.

Cette procédure est exceptionnelle et montre le sérieux des arguments que nous avons avancés contre Base élèves. **Cela n'a pourtant pas empêché notre IA d'envoyer, le 9 octobre dernier, un courrier recommandé enjoignant aux derniers**

**«récalcitrants»** de notre département -puisque c'est le nom qui leur est donné dans le rapport des inspecteurs généraux de l'Éducation Nationale- **d'entrer dans BE avant le 23 octobre sous peine de retrait de 5/30ème de leur salaire et de retrait d'emploi de directeur.** Ces collègues

ont déjà -avec d'autres- eu plusieurs retraits de salaire pour la même raison ; sans compter Jean Yves Le Gal à qui l'IA a retiré son emploi de directeur à la rentrée et d'autres collègues écartés d'un poste de direction.

**Tant que la France n'aura pas répondu aux questions du Comité des Droits de l'enfant de l'ONU, tant que le Conseil d'État n'aura pas rendu son avis, il est inconcevable de continuer à menacer et à sanctionner les collègues de la sorte.** Le SNUipp Isère assure à ces collègues son soutien total. Il réaffirme les mandats de son congrès : arrêt de BE et mise à disposition, pour les directrices et les directeurs d'écoles, de logiciels de gestion non centralisés et sans possibilité d'interconnexion, respectueux de la liberté et de l'avenir de nos élèves.

Gabrielle Beyler



### **Soyons solidaires !**

Le SNUipp et le Pas 38 réactivent la caisse de solidarité.

Les collègues directeurs refusant d'entrer dans Base élèves ont déjà subi plusieurs retraits de salaire. Maintenant, l'IA les menace de retirer 5/30ème de salaire sur la paie du mois de décembre.

Nous en appelons donc à votre solidarité.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du SNUipp Isère en mentionnant au dos «solidarité BE» et à renvoyer à SNUipp Isère, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble cedex 2.

## ■ Où en est le dialogue social en Isère

Voilà presque un an que les relations avec notre administration se tendent de plus en plus. Durant les six mois qu'ont duré les opérations du mouvement (de l'établissement des nouvelles règles au grand chamboule-tout des nominations) elles n'ont cessé d'empirer jusqu'à arriver à une rupture totale du dialogue social dans notre département depuis la rentrée scolaire. Aucun des courriers que nous avons envoyés à l'IA n'a eu ne serait-ce qu'un accusé de réception. Nos demandes d'audience ou de CAPD sont restées lettres mortes. Le 23 novembre lors d'un Conseil départemental de l'Éducation nationale, nous avons pu mesurer le fossé qui s'était creusé.

Cela nous a amené à faire la déclaration suivante lors d'une réunion d'un groupe de travail (à laquelle nous avons décidé d'aller malgré l'absence de réponse de l'IA à nos multiples demandes).

*Madame l'Inspectrice d'académie,  
L'année dernière, les règles du mouvement ont été profondément bouleversées dans notre département.*

*Nous vous avons largement fait part de nos oppositions ainsi que de nos propositions, lors des groupes de travail de préparation et lorsque vous avez arrêté les nouvelles règles.*

*Vous vous étiez engagée à ce moment-là à mener un bilan du mouvement au mois d'octobre.*

*Si ce bilan a eu lieu, vous n'y avez pas associé les délégués du personnel.*

*Tout au long de la période d'affectation et encore maintenant, des dizaines de collègues ont demandé des révisions d'affectation. À l'issue de la phase d'ajustement, plus de 400 collègues étaient sans poste.*

*Pendant toutes les vacances et dès la pré-rentree, nous avons reçu des centaines de messages de la part de nos collègues. Les écoles nous ont informés de dysfonctionnements multiples.*

*Leur apporter des réponses nous a été impossible à ce moment-là car nous ne pouvions contacter vos services avant le 28 août et dans les faits, nous n'avons pu les joindre avant le 31 août.*

*Pour faire un bilan de cette rentrée, vous informer de certaines situations, tenter de résoudre des situations individuelles particulièrement difficiles, les délégués du personnels, tous syndicats confondus, vous ont écrit et demandé la tenue d'une CAPD. Malgré le règlement intérieur, vous avez décidé de ne pas la convoquer. En lieu et place se tient aujourd'hui ce groupe de travail.*

*Par ailleurs, les secrétaires départementaux des syndicats représentatifs des personnels : SGEN-CFDT, SE-UNSA, SNUDI-FO, PAS 38-UDAS et SNUipp-FSU vous ont demandé par courrier à être reçus en audience. Là non plus, aucune réponse de votre part. Comment devons nous interpréter votre silence face à toutes nos demandes ?*

*Les documents envoyés par vos services depuis début septembre restent parcellaires, parfois difficilement lisibles. Nous ne pouvons assurer notre travail de délégué du personnel sans des contacts réguliers avec vous-même et avec vos services.*

*Nous ne comprenons pas ce blocage de votre part.*

*Nous avons mené une enquête de rentrée à laquelle les collègues ont largement répondu qui confirme ce que nous craignons et avons constaté par ailleurs : une forte détérioration de la situation des personnels.*

*Nous sommes inquiets et tenons à vous alerter sur ces situations qui en témoignent :*

*- 9 ou 10 démissions connues à ce jour.*

*- fortes augmentations des visites auprès du médecin conseil*

*- recrudescence des demandes de temps partiels*

*- dégradations graves de situations sociales ou médicales dues à l'éloignement domicile/travail.*

*- accident survenu sur le trajet de travail, pour une collègue ayant demandé une révision d'affectation.*

*Nous avons informé le Conseil départemental de l'Éducation nationale de cette situation.*

*Votre réponse lors du CDEN du 23 novembre semblait indiquer l'impossibilité de maintenir des contacts réguliers avec vos services, si une CAPD était convoquée. D'où votre choix d'un fonctionnement en groupe de travail. Nous constatons que la CAPD n'a pas été convoquée et qu'il est de plus en plus difficile de contacter vos services. Nous ne voyons pas en quoi l'organisation d'une CAPD empêcherait un dialogue régulier et des réponses aux questions que nous sommes amenés à vous poser. Jusqu'à une période récente, cela ne nous avait jamais été présenté comme incompatible.*

*Lors de ce CDEN vous avez également semblé caricaturer notre demande que se tiennent des instances reconnues pour acter les décisions importantes concernant nos collègues, ne semblant pas en comprendre l'objectif. Si vous le souhaitez, nous pouvons nous en expliquer une fois de plus. Votre réponse et sa tonalité nous ont profondément choqués. Là encore, comment devons-nous l'interpréter ?*

*Nous l'avons ressentie comme une marque de mépris à l'égard des représentants des personnels que nous sommes et donc à l'égard des personnels eux-mêmes.*

*Nous souhaitons continuer à faire notre travail de délégué du personnel de manière responsable. C'est pour cela que nos collègues nous ont élus.*

*Le fonctionnement paritaire s'est construit pour mieux entendre la parole des personnels. La parité administrative permet une analyse croisée des situations.*

*Depuis de nombreuses années, les commissions paritaires ont établi et fait respecter des règles justes qui permettent au système de fonctionner en satisfaisant le plus grand nombre de collègues.*

*Il nous semble essentiel qu'à l'occasion de ce groupe de travail vous puissiez clarifier votre position afin qu'un véritable dialogue social puisse être rétabli dans ce département.*

Cette déclaration aura eu le bénéfice de crever l'abcès et de réamorcer le dialogue avec l'IA. Elle a reconnu des défauts de communication et même fait amende honorable concernant la non réponse à nos courriers.

Nous verrons si la tonalité des relations s'améliore et si le dialogue social reprend un peu de vitalité.

Sur le fond par contre, il est bien évident que nous n'avons rien de bon à attendre. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, notre administration en Isère est en totale harmonie avec la politique gouvernementale et applique à la lettre toutes les directives qui amènent à casser les cadres collectifs. Nous avons même pu constater que certaines fois elle les devance (organisation de l'ASH) ou même va plus loin que ce qui lui est demandé (fermeture des postes de RASED). La circulaire ministérielle pour le mouvement 2010 confirme complètement celle de 2009 et une phase serrée de négociation se profile.

#### **Prochaine étape :**

**Le 17 novembre, un groupe de travail doit faire le bilan du mouvement 2009 et travailler aux prochaines règles du mouvement.**

L'IA a déjà dit combien elle croyait à la prise en considération des situation individuelles. Sacré paradoxe quand on a vu la croissance exponentielle des mécontentements des collègues. Comme quoi les cadres collectifs sont bien les meilleures garanties du respect des intérêts de chacun. Elle a bien l'intention de persévérer dans cette direction. Et ce d'autant plus que c'est la commande gouvernementale.

Autre commande gouvernementale dans laquelle notre IA s'est totalement engagée : augmenter de manière substantielle les affectations à titre définitif !

Nous avons tenté de faire comprendre à l'IA lors du mouvement les injustices qu'a générées la disproportion entre les différents éléments du barème dont certains étaient supposés prendre en compte justement les situations individuelles. Nous avons de nouveau insisté sur ce point le 6 novembre. Un des enjeux de ces négociations sera de rééquilibrer les choses.

Un autre enjeu se tiendra autour des vœux géographiques, de leur taille et de l'obligation d'en demander.

### ■ Drôle d'entrée dans le métier pour nos jeunes collègues



Quel étonnement de voir en ce début d'année des dizaines de jeunes collègues sans affectation mis à disposition des IEN. Étonnement mais réconfort pour bien des équipes voyant d'un bon oeil le coup de main donné en ce début d'année. Preuve, s'il en était besoin que la revendication du SNUipp de voir plus de maîtres que de classes dans les écoles correspond à de réelles nécessités pédagogiques.

Les raisons de cette situation : notre département s'est trouvé de façon totalement inhabituelle excédentaire début septembre. Le curieux phénomène de perte de postes en cours d'été ne s'est pas produit cette année.

Plusieurs dizaines de ces collègues ont été affectés les 9 et 10 septembre. Près de 60 d'entre eux ont attendu le 14 octobre pour obtenir une affectation. Tous sont

maintenant nommés, pour la plupart sur des postes de titulaires remplaçants ou de titulaires de secteurs (complément de temps partiel).

Nous avons fait remarquer à l'administration qu'il avait été refusé à ces collègues de demander des postes de TR ou TRS, que ceux qui avaient fait ce type de vœux se les étaient vus supprimés et que maintenant ils se retrouvaient parachuté 2 mois après la rentrée sur ce même type de poste... Cette incohérence ne leur avait pas échappé, espérons que les choses bougeront de ce côté-là.

**Nous avons eu la confirmation que nos jeunes collègues seront indemnisés des déplacements qu'ils ont eu à effectuer pendant cette période.**

**Si vous êtes concernés, si votre IEN ne vous transmet pas les documents nécessaires à ces indemnités, faites lui en la demande. Les indemnités de déplacement des TR du début d'année vont être traitées rapidement maintenant.**

### ■ « Primes évaluations »

Le Président de la République considère qu'il en a fini avec la revalorisation du métier d'enseignant ! Vous avez -vu passer quelque chose, vous ? Une prime à l'installation de 1 500 euros versée une fois en début de carrière, quelques miettes pour les directeurs, les heures sup' du *travailler plus pour gagner plus* avec les stages pendant les vacances, une indemnité de *maintien du pouvoir d'achat* pour ceux qui « trainent » plus de 4 ans dans un échelon et... les primes pour les évaluations CE1 et CM2 ! Une très faible proportion des collègues auront vu un petit plus, les autres tirent la langue ! On individualise, on divise, on casse les cadres collectifs. Une augmentation du point d'indice pour tous : que nenni !

**Et cette prime évaluation :** elle est là encore l'enjeu d'après discussions. L'IA de l'Isère avait demandé aux IEN de lui faire des propositions pour le versement de ces primes. Nous ne pouvons que constater que les choses ont été traitées très diversement selon les circonscriptions engendrant de forts mécontentements.

**Devant le refus de certains IA (dont la nôtre) de verser la primes aux collègues qui avaient suivi la consigne syndicale (remontée des évaluations par le biais du logiciel syndical) une négociation nationale a amené le ministère à demander aux IA de verser l'indemnité y compris aux collègues ayant suivi la dite consigne. Il nous semble que ça ne soit pas vraiment le cas chez nous. Si vous êtes dans cette situation, contactez-nous par mail, notre syndicat national interviendra auprès du ministère.**



Anne Tuillon



## RGPP : le puzzle du plan social dans la fonction publique

Tel un puzzle, la RGPP (révision générale des politiques publiques) constitue un cadre composé d'un grand nombre de pièces dont chacune concourt à l'élaboration d'une image cohérente, même si l'imbrication de chaque morceau dans l'ensemble n'est pas toujours évidente à première vue.

- ♦ La démarche RGPP s'est traduite par l'ouverture de quatre grands chantiers interministériels :
- ♦ Un chantier budgétaire : la LOLF et les PPP (partenariats public/privé)
- ♦ Un chantier structurel : la réforme des ministères et des services déconcentrés de l'État
- ♦ Un chantier managérial : la GRH (gestion des ressources humaines) et les réformes statutaires
- ♦ Un chantier qualitatif : les politiques en faveur des usagers

Chacun d'eux est subdivisé entre un nombre plus ou moins important de sous-chantiers dont la mission est d'élaborer les réformes législatives et réglementaires qu'une telle entreprise nécessite. Un bon nombre a déjà été adopté, d'autres sont en cours ou en projet.

Nous ne traiterons dans cet article que des chantiers «budgétaire» et «qualitatif». Nous aborderons les chantiers «structurel» et «managérial» dans les numéros suivants.

### Le chantier budgétaire : LOLF et PPP

La **LOLF** (Loi Organique relative aux Lois de Finance) date de 2002 et est donc préexistante à la RGPP. Elle a été modifiée en profondeur lors de l'élaboration et la présentation du budget de l'État. En l'occurrence, certaines de ses dispositions offrent un effet d'aubaine pour un gouvernement qui affiche sa volonté de supprimer et redéployer massivement des emplois de fonctionnaires.

L'un des changements majeurs introduits par la LOLF est que désormais le budget ne fait plus apparaître un nombre précis d'emplois par corps et grade mais enferme les dépenses de personnel dans un double plafond : d'une part un volume global de crédits, d'autre part un plafond d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Un ETPT n'est pas rattaché à un corps donné, ni même à la qualité de fonctionnaire ; c'est un moyen théorique de paiement qui permet de rémunérer un individu quelconque à temps complet sur une année ou, ce qui est équivalent, plusieurs individus sur des durées réduites (par exemple, 4 contractuels à temps complet pendant 3 mois chacun).

Techniquement et littéralement, la notion de suppression d'emplois disparaît (même si elle continue à être utilisée par commodité de langage) ; elle est remplacée par celle d'abaissement des plafonds.

Raffinement supplémentaire, le principe dit de «fongibilité asymétrique» permet, en cours d'exercice, de transformer des crédits de rémunération en crédits d'équipement ou de fonctionnement. Mais l'inverse est formellement interdit !

Comme en outre un plafond ne doit jamais être crevé, mais qu'il peut ne pas être atteint, le chiffre des suppressions annoncé chaque année constitue un minimum et, dans les faits, il est toujours plus ou moins largement dépassé.

Les **PPP** (partenariats public/privé) permettent de faire financer par le privé des investissements publics comme la construction d'écoles, d'hôpitaux, de prisons, ... Rassurez-vous : en contrepartie, l'État ou la collectivité territoriale verse un « loyer » à long terme (de l'ordre de 20 à 30 ans) au prestataire privé.

Ce mécanisme évite à la puissance publique de dégager immédiatement des moyens de financement par la fiscalité ou l'emprunt. Il a été conçu comme une astuce permettant à l'État français de satisfaire aux critères de convergence imposés par l'Union européenne (limitation du déficit budgétaire et de la dette publique à respectivement 3% et 60% du PIB). Mais, pas dupe, l'Europe menace de réintégrer ces investissements dans le calcul de la dette publique.

### Le chantier qualitatif

Même s'il comporte un volet d'amélioration de l'accueil des usagers, ce chantier vise avant tout à alléger les contraintes juridiques et les contrôles, dans une optique résolument libérale.

Au motif de «libérer les initiatives» qui seraient bridées par une réglementation trop lourde, le but est de déréglementer au maximum, et particulièrement de réduire la charge administrative qui pèserait sur les entreprises et les collectivités locales. Ce chantier est aussi là pour faire croire à l'utilisateur que sa meilleure satisfaction est le souci qui anime la réforme. En sera-t-il dupe ?

Philippe Rampon (SNASUB / FSU)

(extrait de son intervention à l'Assemblée Générale des retraités FSU Isère - 6/10/2009)

## ■ Billet d'humeur

**2046**

J'ai cent ans  
J' l'aurais pas cru !  
J'ai cent ans  
Et toujours des dents  
C'est les plus résistantes !

Suis un vieux retraité,  
Sommes peu nombreux.  
Les pensions ont baissé  
Et continuent de baisser.  
Vont bientôt trépasser.

Sarko poursuit son boulot.  
Il n'y a plus de retraites  
Presque plus de retraités.  
Il n'y a plus de salariés  
Tous des précarisés.

Tous mes vieux copains  
Croulent au labeur,  
Ils travaillent plus  
Pour ... travailler plus,  
Les autres sont au mieux  
chômeurs.

Disparue l'École Publique.  
Restent que des services  
Même plus publics  
Sont ouverts dimanche  
Et jour et nuit,

Sont pas gratuits.  
Il n'y a plus de repos  
Il n'y a plus de congés.  
Il n'y a plus de Santé  
Ni de solidarité.

Les pauv'cons ont été  
Tous bien cassés.  
Sommes tous fichés,  
Tous filmés, tous Edvigés,  
Contrôlés partout. Toujours  
menacés.

Laïcité méthodiquement étranglée,  
Religion officielle devenue obligée.  
Histoire récupérée.  
Histoire oubliée.  
Se sont éteints les révoltés,  
Usés, eux aussi oubliés.

Avec des « crises » bien exploitées  
Des « ouvertures » bien orchestrées  
Z'ont parfaitement infligé  
À l'hexagone, la règle  
Qui fait un malheur  
Sur la planète.

La règle de l'OMC :  
Tout s'achète,  
Tout se vend,

Sans obstacle.  
Avec ces huit mots, z'ont tout pillé,  
Y compris l'espoir.

Finie l'espérance collective.  
Seules règnent la compétition  
Et la promotion individuelle  
Gagnées en écrasant l'autre.  
Finies l'égalité et la fraternité  
Sauf chez les dépouillés.

Tal'heur, quand j'vous disais  
Sarko,  
J'vous parlais, bien sûr, du fils à  
Nico.  
Ç'aurait pu être un autre...  
Manquait pas de rivaux  
Pour le triste boulot.

Je me rappelle du temps  
Où j'avais pas cent ans  
Et j'espérais encore...

J'ai cent ans  
J'espère toujours...

On attend d'avoir cent ans ?

René Raffard

## ■ Réunions d'information syndicale sur le temps de service

Les mercredis 18 et 25 novembre, 2 et 9 décembre 2009 : 4 dates et 7 lieux de 9h à 12h. Préservons ce droit menacé en participant très nombreux à ces réunions.

**18/11 :**

**Pont de Chéruy / Crémieu :** Auditorium de l'école  
Les Dauphins, Crémieu.

**25/11 :**

**Vizille :** Salle de réunion, Mairie de Vizille

**2/12 :**

**La Mure :** Salle du Conseil Municipal, Mairie de  
Susville.

**Vienne/Chasse sur Rhône :** salle Berthelot, au  
château de Chasse sur Rhône.

**Saint Marcellin/Vinay :** Grand Séchoir à Vinay.

**9/12 :**

**Grésivaudan :** Mairie de la Terrasse

**Voiron :** Foyer Léo Lagrange, Rue des Terreaux

L'an dernier, la tenue des réunions d'information syndicale a été fortement remise en question. En Isère, nous avons obtenu que les 6 heures auxquelles nous avons droit soient déduites des heures d'animations pédagogiques.

**Informez votre IEN de votre participation au plus tard 8 jours avant la réunion.**

Certains IEN refusent de décompter ces heures si la réunion ne se tient pas le jour de votre animation pédagogique. Ils s'appuieraient, soit disant, sur un courrier que l'IA aurait envoyé aux syndicats : **c'est faux.**

Nous leur avons répondu. (lettre de l'IA et réponse aux IEN ainsi que le modèle de lettre pour les RIS sur notre site). Tenez-nous informés si vous avez un problème.

**Ce droit ne demande qu'à être remis en question. A nous de le faire vivre en participant nombreux aux réunions prévues !**



# BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ..... Commune : .....  
 Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps   
 Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Cl. excep.  échelon :  
 Titulaire  ; Suppléant  ; LC  ; PE2  ; PE1  ; Retraité

**Montant de la cotisation en euros :** ..... (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.** Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

**Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPEPS

## Tableau des cotisations 2009-2010 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. ½ tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE ½ tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) :95				PE 9ème et + (540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114			

chargé d'école 1 euro	dir. 2-4 classes 5 euros	dir. 5-9 classes 9 euros	dir. 10 cl. & + 11 euros	dir SES - SEGPA 14 euros	NBI dir. d'école 2 euros	autre NBI 8 euros	enseign. Spé. 5 euros
--------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------	--------------------------

**IUFM : PE1 : 37 | IUFM : PE2 et LC : 75 | Assit. éducation : 37 | autre cas : nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR  
 .....  
 .....  
 .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER  
 SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER  
 .....  
 .....

### COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB  
 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date : ..... Signature : .....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)